

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 20 septembre 2018</p>	<p>L'an Deux Mille Dix Huit, le 20 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, **ARANDA** Francis, **BALSAC** Didier, **BELOTTI** Jacqueline, **BIHOUEE** Yann, **BONNEILH** André, **BORIE** Daniel, **BOUQUET** Thierry, **BREL** Chantal, **BROUILLET** Jean-Jacques, **CALMEL** Jean-Pierre, **CAMINADE** Didier, **CARON** Jean-Charles, **CONGE** Marie-Yvonne, **COSTES** Jean-Louis, **DENIS** Jean-Noël, **FAVAL** Paul, **GARGOWITSCH** Sophie, **GARRIGUES** Michel, **GRASSET** Éric, **GRIFFEILLE** Martine, **GUERIN** Gilbert, **LACOMBE** Sylvette, **LAFOZ** Michèle, **LE CORRE** José, **LEGER** Claude, **LORENZON** Jean-Pierre, **MUCHA** Jean-Luc, **PICCOLI** Jacques, **POUCHOU** Marie-Thérèse, **QUEYREL** Jean Marie, **SÉGALA** Jean-François, **STARCK** Josiane, **TALET** Marie-Louise, **THUIN** Daniel, **VAYSSIERE** Didier, **VIDAL** Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :Mesdames **CARNEGIE** Cynthia, **GIRAUD** Béatrice, **LIFANTE** Dominique,Messieurs **CAVILLE** Jean-Claude, **LAGREZE** Georges, **LAPOUGE** Maurice, **LARIVIERE** Jérôme, **SAINT-BEAT** Christian.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Monsieur **LAPOUGE** Maurice représenté par Madame **BELLEAU** Marie-Hélène.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Madame **BAYLE** Brigitte procuration à Madame **GARGOWITSCH** Sophie,Madame **BORIVANT** Danièle procuration à Monsieur **LORENZON** Jean-Pierre,Madame **GRIMAUD-DUBRUEL** Anne-Marie procuration à Madame **CONGE** Marie-Yvonne,Monsieur **MARSAND** Michel procuration à Monsieur **COSTES** Jean-Louis,Monsieur **MOULY** Jean-Pierre procuration à Madame **STARCK** Josiane,Monsieur **THELIOL** Jean-Jacques procuration à Monsieur **SÉGALA** Jean-François.

<p>Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie</p>	<p>Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 6 Votants : 44</p>
---	--

N°2018D-111-DTU : CONTRIBUTION DE FUMEL VALLEE DU LOT AU SRADDET DE NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur Didier BALSAC, Vice-président, explique que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie aux Régions la responsabilité d'élaborer, d'ici l'été 2019, un « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires » (SRADDET).

Le SRADDET ne constitue pas un document d'urbanisme. Néanmoins, il génèrera une portée prescriptive réelle pour les collectivités et groupements infrarégionaux.

Ses dispositions seront désormais opposables aux documents d'urbanisme élaborés par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SRADDET fixe ainsi des objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement et d'attractivité des territoires ruraux, de métropolisation, d'habitat et de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Ce schéma reprend les « éléments essentiels » du contenu des schémas et plans et se substitue à ceux-ci :

- Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)
- Schéma de Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Schéma Régional des Infrastructures de Transports (SRIT)
- ...

Le SRADDET est incontestablement un document stratégique, prescriptif et intégrateur qui vise à définir un projet d'avenir pour l'aménagement durable et équilibré de la région Nouvelle-Aquitaine.

A ce titre la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot a souhaité apporter une contribution à l'élaboration de ce schéma.

En effet, plusieurs composantes du schéma régional croisent les compétences de Fumel Vallée du Lot et la communauté devra les prendre en compte dans l'élaboration de ses documents d'urbanisme par exemple et/ou veiller à la compatibilité de ses actions avec les objectifs et les règles générales du SRADDET.

1°) Mobilité et Infrastructures :

Le territoire de Fumel Vallée du Lot est traversé par la ligne ferroviaire AGEN-PERIGUEUX. Cette ligne est vitale pour les 500 usagers qui l'empruntent quotidiennement. Malgré les efforts de la Région Nouvelle Aquitaine qui ont permis une augmentation de + 41% de l'offre ferroviaire depuis 2002, la dégradation latente de l'infrastructure et ses inacceptables conséquences en termes d'horaires et de fréquences limitent le potentiel de cette ligne.

Au vu des enjeux socioéconomiques, des enjeux d'attractivités économique et touristique et des enjeux environnementaux pour notre territoire quant au maintien de cette ligne et à son amélioration, le SRADDET doit se faire l'écho d'une volonté régionale de maintenir cette ligne majeure pour notre territoire et essentielle pour son attractivité.

Fumel Vallée du Lot est également traversée par le réseau routier départemental (RD 710 - RD 911 RD 102 - RD 656). Ces axes Nord Sud et Est Ouest sont indispensables pour le désenclavement de notre

territoire au Nord Est du Lot et Garonne, limitrophe de 3 départements. (Dordogne, Lot et Tarn et Garonne). Ces infrastructures majeures pour le développement de notre territoire doivent être prises en compte par le SRADDET et ne pas se limiter au réseau routier national.

Fumel Vallée du Lot doit enfin bénéficier d'un programme dynamique de mise en place d'infrastructure de Très Haut Débit pour désenclaver le territoire, le rendre attractif pour les entreprises et les résidents.

2°) Habitat et Cadre de vie

Le SRADDET affiche dans le cadre de sa stratégie foncière l'enjeu de la revitalisation des centres-bourgs et des centres villes. Cet enjeu est important pour les territoires ruraux qui connaissent une déprise démographique avec un développement urbain périphérique.

La revitalisation des centres-bourgs et centres villes ne doit pas se résumer à la question de l'attractivité commerciale des centres et/ou à la présence de services publics.

En effet, la question de l'habitat, avec la résorption des logements vacants et de la rénovation doit également être clairement affiché dans le SRADDET. L'attractivité résidentielle de centre peut être un facteur favorisant l'enjeu de la revitalisation.

Le territoire de Fumel Vallée du Lot a été un territoire industriel qui a connu sur la dernière décennie la fermeture de ces fleurons industriels laissant des hectares de friches industrielles à réhabiliter. La reconquête des friches industrielles doit être une priorité. L'appui de la Région et la mobilisation de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) doivent être une priorité régionale pour soutenir les projets de réhabilitations et/ou de reconversions des friches qui mobilisent des collectivités aux moyens financiers et techniques souvent modestes.

3°) Santé

La désertification médicale est un phénomène d'ampleur nationale qui n'épargne pas le territoire de Fumel Vallée du Lot. Le vieillissement de sa population et le départ en retraite de ses médecins qui ne sont pas remplacés, font de l'accès de tous à la santé un enjeu primordial pour la Communauté de Communes.

Fumel Vallée du Lot a pu être classée récemment en zone d'intervention prioritaire. On compte 2 MSP et un pôle de santé sur le territoire communautaire. Un projet de centre de santé intercommunal est à l'étude sur le bassin fumélois. L'objectif étant d'accueillir de nouveaux professionnels de santé et notamment des médecins généralistes. Ce manque de médecins a également des conséquences sur le maintien des pharmacies en milieu rural.

Même si l'accès de tous à la santé est un des 6 enjeux fixé par l'Assemblée régionale et à relever dans le cadre du SRADDET, celui-ci doit se fixer pour objectifs la promotion du territoire du Lot-et-Garonne et favoriser les conditions d'exercice des professionnels de santé

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,**

1°) – Adopte la contribution de Fumel Vallée du Lot au SRADDET de Nouvelle Aquitaine ;

2°) – Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président à transmettre cette contribution au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine ;

3°) – Charge Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président des formalités nécessaires ;

AR PREFECTURE

047-200068930-20180920-2018D_111_DTU-DE
Regu le 26/09/2018

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 septembre 2018

Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 26 septembre 2018

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 26 septembre 2018
